

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF2163

présenté par

M. Kamardine, Mme Louwagie, Mme Bonnivard, M. Hetzel et M. Le Fur

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Immigration et asile	10 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de renforcer la lutte contre l'immigration clandestin à Mayotte qui est le territoire de la République subissant la plus importante pression migratoire, au point qu'elle met en péril l'ensemble des politiques publiques et porte atteinte à la fourniture des services de base à la population, il est proposé de flécher 10 000 000 € supplémentaires vers l'action 3 « lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « immigration et asile ». Dans le temps temps, l'amendement réduit de la même somme les crédits de l'action 11 « accueil des étrangers primo arrivants » du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ». Il est à noter qu'une plus forte efficacité de la lutte contre l'immigration clandestine entraînerait, de facto et mécaniquement, une baisse des besoins à mobilisés concernant l'accueil des étrangers primo arrivants.